



Syndicat des employés de l'Université de Montréal
Section locale 1244 SCFP FTQ
C.P. 6128, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

En vertu des dispositions des statuts du S.E.U.M. (1244)

IL Y AURA ÉLECTIONS LE 24 AVRIL 2007

Les personnes intéressées à poser leur candidature à un ou plusieurs postes électifs doivent le faire **PAR ÉCRIT**, en faisant parvenir leur candidature dûment appuyée par **deux (2) membres en règle du Syndicat**. La candidature doit être reçue **au plus tard le 10 avril 2007 à 17 heures**. De plus, un **texte de présentation d'une quinzaine de lignes serait apprécié**. Faire parvenir **seulement** votre texte par courriel à monique.marinelli@umontreal.ca. (Les candidatures ne seront pas acceptées par courriel, à cause des signatures)

Seules les candidatures de personnes avec un statut de **RÉGULIER** peuvent être considérées. Les postes au syndicat ne sont pas des postes appartenant à l'Université de Montréal. Ce qui explique qu'un temporaire ne pourrait cumuler de l'ancienneté sur ce poste au syndicat et s'en trouverait ainsi pénalisé.

Veillez adresser vos envois **PRIORITAIREMENT** par **COURRIER CAMPUS POUR LE DOCUMENT ORIGINAL AVEC LES SIGNATURES**, une copie du document peut nous parvenir par télécopieur, (mais l'original doit nous être envoyé) :

**Comité de mises en candidature
À l'attention de : Marielle Chèvrefils
Faculté de médecine
Dépt de Pathologie et Biologie cellulaire
Bureau : N-526
Pavillon Roger-Gaudry
Télécopieur : 5755**

Pour information sur les postes, veuillez contacter Monique Marinelli, au local du syndicat Tél. : 1598.

Avec tous les changements survenant actuellement dans les milieux de travail, il est plus qu'important de s'impliquer au sein de votre Syndicat. Vous trouverez ci-joint les postes à combler.

**Le SYNDICAT c'est NOUS sa FORCE dépend de
NOTRE IMPLICATION**

Le Comité de mises en candidature

POSTES À COMBLER

BUREAU SYNDICAL

Personne présidente – 1 poste	1 poste à combler
Claire Valois, mandat se terminant en 2007	Électif pour 2 ans (libération à temps plein)
Personnes vice-présidentes - 5 postes (dont 1 réservé à St-Hyacinthe)	3 postes à combler
Poste à combler , mandat se terminant en 2008	Électif pour 1 an
Margaret Lapointe, mandat se terminant en 2008	
Luc Dumouchel, (St-Hyacinthe) mandat se terminant en 2008	
Éric Romano, mandat se terminant en 2007	Électif pour 2 ans
Poste à combler , mandat se terminant en 2007	Électif pour 2 ans
Personne vice-présidente à la mobilisation et à l'information – 1 poste	1 poste à combler
France Robinson, mandat se terminant en 2007	Électif pour 2 ans (libération à temps plein)
Personne trésorière - 1 poste	1 poste à combler
Nicole Ouellet, mandat se terminant en 2007	Électif pour 2 ans (libération à temps plein)
Personne secrétaire/archiviste – 1 poste	Non électif
Constance Bourcier, mandat se terminant en 2008 (libération à temps plein)	

AUTRES POSTES ET COMITÉS

Personne responsable au mouvement de personnel - 1 poste	1 poste à combler
Membre <i>ex-officio</i> du Comité de griefs	
Claudine Pagé, mandat se terminant en 2007	Électif pour 2 ans (libération à temps plein) *
* (Vote nécessaire pour un 4^e mandat)	
Personne coordonnatrice au Comité de griefs – 1 poste	Non électif
Luc Giguère, mandat se terminant en 2008 (libération à temps plein)	
Personnes membres du Comité de griefs - 3 postes	3 postes à combler
Sylvie Magnan, mandat se terminant en 2007	Électif pour 2 ans (libération à temps plein) *
* personne agente de griefs	
Daniel Santerre, mandat se terminant en 2007	Électif pour 2 ans
Poste à combler , mandat se terminant en 2008	Électif pour 1 an

**Comité d'évaluation - 3 postes (libération à temps plein)
(dont 2 libérés au frais de l'employeur pour le Blitz)**

1 poste à combler

Monique Marinelli, responsable, (groupe technique ou professionnel) mandat se terminant à la fin des travaux
Jean-Louis Favreault, (groupe aide-technique ou métiers) mandat se terminant à la fin des travaux.

Poste à combler, (groupe bureau) mandat se terminant à la fin des travaux

**Comité de négociation - 5 postes (dont 1 réservé à St-Hyacinthe)
Incluant la personne présidente qui est membre ex-officio**

Non électif

Élise Filiatrault, du groupe bureau
Margaret Lapointe, du groupe technique ou professionnel
Daniel Santerre, du groupe aide technique ou métiers
Colette Tellier, membre de St-Hyacinthe

**Personne représentante à la prévention – 1 poste
Membre ex-officio du Comité de santé et de sécurité au travail**

1 poste à combler

Normand McDuff, mandat se terminant en 2007
* (Vote nécessaire pour un 6^e mandat)

Électif pour 2 ans (libération à temps plein) *

Comité de mises en candidature – 3 postes

3 postes à combler

Marielle Chèvrefils, mandat se terminant en 2007
Monique Marinelli, mandat se terminant en 2007

Électif pour 2 ans

Électif pour 2 ans

**Comité de santé et de sécurité au travail - 6 postes
(dont 1 réservé à St-Hyacinthe)**

5 postes à combler

Hélène Laliberté, responsable, mandat se terminant en 2007
Michel Cloutier, membre de St-Hyacinthe, mandat se terminant en 2007
Christine Carette, mandat se terminant en 2007
Pierre Bédard, mandat se terminant en 2007
Hélène Lavigne, mandat se terminant en 2007
Joanne Leblanc, mandat se terminant en 2008

Électif pour 2 ans

Électif pour 2 ans

Électif pour 2 ans

Électif pour 2 ans

Électif pour 2 ans

Comité de surveillance – 3 postes

3 Postes à combler

Élise Filiatrault, mandat se terminant en 2007
Marielle Chèvrefils, mandat se terminant en 2007

Électif pour 2 ans

Électif pour 2 ans

Comité de perfectionnement - 6 postes

4 postes à combler

Louise St-Jacques, mandat se terminant en 2008
Luce Payette, mandat se terminant en 2008
Jacques Nadeau, mandat se terminant en 2007

Électif pour 2 ans

Comité des statuts - 5 postes		5 postes à combler
Comité d'information – 5 postes		5 postes à combler
Éric Romano, mandat se terminant en 2007	Électif pour 2 ans	
Comité de conditions de vie et de travail des femmes - 6 postes		5 postes à combler
Mélanie Gagné, mandat se terminant en 2008		
Comité des rentes et assurances et de la préretraite - 6 postes		3 postes à combler
Martin Lambert, mandat se terminant en 2007	Électif pour 2 ans	
Normand Laquerre, mandat se terminant en 2008		
Jean-Pierre Le Clerc, mandat se terminant en 2008		
René Rosa, mandat se terminant en 2008		
Comité des nouvelles technologies de l'information - 3 postes et des communications		2 postes à combler
Jean-François Poirier, mandat se terminant en 2007	Électif pour 2 ans	
Éric Romano, mandat se terminant en 2008		
Comité de l'horaire variable - 3 postes		3 postes à combler
Comité d'aide aux employées et employés - 3 postes		1 poste à combler
Claudine Pagé, mandat se terminant en 2008		
Mélanie Gagné, mandat se terminant en 2008		
Comité de vie sociale - 6 postes		6 postes à combler
Comité contre la sous-traitance - 3 postes		2 postes à combler
Claude Tittley, mandat se terminant en 2007	Électif pour 2 ans	
Claude Bricault, mandat se terminant en 2008		
Comité de francisation - 3 postes		3 postes à combler
Louise Cauchon, mandat se terminant en 2007	Électif pour 2 ans	
Catherine Bernier, mandat se terminant en 2007	Électif pour 2 ans	
Élise Filiatreault, mandat se terminant en 2007	Électif pour 2 ans	

Comité du Triangle rose - 4 postes

1 poste à combler

Éric Romano, mandat se terminant en **2007**

Électif pour 2 ans

Robert Collin, mandat se terminant en 2008

Jean-Pierre Le Clerc, mandat se terminant en 2008

Claude Picard, mandat se terminant en 2008

**Comité de stratégie (Poste à élire dès le début de négociation – 3 postes
d'une nouvelle Convention collective ou d'une Grève**

Non électif

DESCRIPTION DES POSTES À COMBLER

PERSONNE PRÉSIDENTE (1)

La personne présidente est libérée à temps plein pour le syndicat, et continue de recevoir son salaire et les avantages prévus à la convention collective de travail.

Elle préside les assemblées générales du syndicat et du Bureau syndical. En l'absence d'une personne vice-présidente désignée par le Bureau syndical, elle préside le conseil syndical.

Elle agit en qualité de représentante officielle du syndicat auprès de l'Université. Cependant, elle doit être accompagnée d'un autre membre du syndicat.

Elle est membre d'office des comités de négociation et de griefs ainsi que de toute délégation.

Elle présente au conseil syndical les propositions et recommandations du Bureau syndical.

Après vérification, elle signe les effets bancaires conjointement avec la personne trésorière et exceptionnellement avec la personne secrétaire.

Elle coordonne les activités générales du Bureau syndical.

La personne présidente est couverte par une assurance responsabilité payée à même les fonds du syndicat, dont le montant est déterminé par le SCFP National.

PERSONNES VICE-PRÉSIDENTES (4)

Les personnes vice-présidentes assistent la personne présidente dans ses fonctions.

La présidence du conseil syndical est assumée par une des personnes vice-présidentes, déterminée par le Bureau syndical. Cette personne présente à l'assemblée générale les propositions et recommandations de celui-ci.

À la demande ou en l'absence de la personne présidente, elles assument les responsabilités qui incombent normalement à la personne présidente.

Elles coordonnent le travail des personnes déléguées et des membres de comités de facultés et de services sur tous les plans.

Elles voient à diffuser, avec les personnes déléguées et les membres de comités de facultés et de services, toutes les informations utiles au syndicat et à ses membres.

Les personnes vice-présidentes voient à l'élection des personnes déléguées et des membres de comités de facultés et de services et peuvent convoquer des assemblées d'information dans les différents secteurs de travail.

PERSONNE VICE-PRÉSIDENTE À LA MOBILISATION ET À L'INFORMATION (1)

La personne vice-présidente à la mobilisation et à l'information est libérée à temps plein pour le syndicat et continue de recevoir son salaire et les avantages prévus à la convention collective de travail.

Elle accomplit les tâches normalement attribuées aux personnes vice-présidentes (Article XII,b).

Elle est membre d'office du comité d'information et assure la coordination de l'ensemble de l'information.

Elle a la responsabilité de tout ce qui a trait à la mobilisation des membres, des personnes déléguées, des membres de comités ainsi que de l'accueil des nouveaux membres.

Elle participe aux différentes instances et rédige, conjointement avec la personne secrétaire, les procès-verbaux du Bureau syndical, du conseil syndical et de l'assemblée générale.

Conjointement avec la personne secrétaire, elle répond à la ligne téléphonique principale du syndicat. Elle répond aux demandes des membres. Elle donne les informations pertinentes à l'application de la convention collective de travail et oriente les membres vers les personnes représentantes syndicales concernées.

Elle aide la personne secrétaire en assurant le suivi de la correspondance générale du syndicat.

PERSONNE TRÉSORIÈRE (1)

La personne trésorière est libérée à temps plein par le syndicat et continue de recevoir son salaire et les avantages prévus à la convention collective de travail.

La personne trésorière a la garde des biens, fonds et valeurs du syndicat.

Elle est couverte par une assurance responsabilité payable à même les fonds du syndicat, dont le montant est déterminé par le SCFP National.

Elle voit à l'application de la politique de dépenses conjointement avec le Bureau syndical.

Elle est responsable de l'archivage de tous les dossiers de comptabilité.

Elle est responsable des données du logiciel de comptabilité.

Les tâches à accomplir par la personne trésorière sont:

Tâches journalières

Elle vérifie, contrôle et tient à jour la comptabilité des activités du syndicat.

Elle voit au paiement de toutes les factures ainsi que de toutes les sommes d'argent dues aux différents organismes auxquels notre syndicat est affilié.

Elle vérifie, prépare et signe tous les effets bancaires, conjointement avec la personne présidente ou la personne secrétaire.

Tâches hebdomadaires

Elle voit à l'engagement des dépenses conjointement avec le Bureau syndical.

Elle fait les démarches nécessaires pour percevoir toute somme d'argent due au syndicat.

Elle voit à tenir l'inventaire des fournitures de bureau, des achats de matériel au local, des équipements téléphoniques et informatiques, etc.

Tâches mensuelles

Elle prépare et soumet un rapport financier sommaire au Bureau syndical et, sur demande, au conseil syndical.

Elle est responsable, conjointement avec la personne présidente ou la personne secrétaire, des placements (certificats de dépôts à terme, obligations, cartes de crédit, etc.) selon la politique déterminée par le Bureau syndical.

Elle vérifie l'utilisation de la marge de crédit personnelle.

Elle vérifie les absences pour activités syndicales avec la facturation de la Direction des ressources humaines.

En l'absence de la secrétaire, elle a la responsabilité de la réservation des salles.

Tâches Annuelles

Elle prépare et soumet les états financiers et leur analyse pour adoption, dès la fin de l'exercice financier, au Bureau syndical, au conseil syndical et à l'assemblée générale statutaire qui suit la fin de l'année financière.

Elle prépare et soumet les prévisions budgétaires conjointement avec le Bureau syndical et les personnes coordonnatrices des différents comités. Ces prévisions sont présentées pour adoption au conseil syndical qui précède l'assemblée générale statutaire de l'automne.

Elle met à la disposition du comité de surveillance tous les documents et les pièces justificatives nécessaires à la vérification des finances. Elle se rend disponible pour répondre aux questions des membres du comité de surveillance.

Elle assure le suivi conjointement avec la personne secrétaire pour les congrès, colloques, conférences et sessions de formation (inscriptions, transport, hébergement, indemnités quotidiennes) et elle soumet un estimé des coûts totaux avant d'élire une délégation.

La personne trésorière transmet, à la fin de son mandat, à la personne qui lui succède, tous les biens, fonds et valeurs du syndicat et voit à sa formation.

PERSONNE RESPONSABLE AU MOUVEMENT DU PERSONNEL (1)

L'assemblée générale élit la personne responsable au mouvement de personnel. Ce poste est électif aux années impaires. Le mandat de cette personne est de deux (2) ans renouvelable.

La personne responsable au mouvement de personnel est libérée à temps plein pour le syndicat, et continue de recevoir son salaire et les avantages prévus à la convention collective de travail.

Elle est nommée d'office membre du comité de griefs.

Principales responsabilités :

La personne responsable au mouvement de personnel est responsable de la gestion de la base de données du mouvement de personnel et des suivis qui en découlent.

Elle fait le suivi des affichages.

Elle participe aux enquêtes sur les abolitions de postes, les affichages différés ou toute anomalie détectée lors de la mise à jour de la base de données.

Elle effectue le suivi de toutes les listes inhérentes à l'application de la convention collective de travail et donne les suites appropriées.

La personne responsable au mouvement de personnel doit faire rapport au Bureau syndical, au conseil syndical et à l'assemblée générale, à la demande de ceux-ci, ou aussi souvent que l'exige la bonne marche du syndicat.

PERSONNE RESPONSABLE À LA PRÉVENTION (1)

L'assemblée générale élit la personne responsable à la prévention. Ce poste est électif aux années impaires. Le mandat de cette personne est de deux (2) ans renouvelable.

Elle est nommée d'office membre du comité de santé et de sécurité.

Elle est libérée à temps plein pour le syndicat, et continue de recevoir son salaire et les avantages prévus à la convention collective de travail.

En collaboration avec le comité de santé et de sécurité au travail, elle voit au maintien des meilleures conditions possibles de santé, de sécurité et d'hygiène au travail dans le but de prévenir les maladies professionnelles et les accidents du travail.

La personne responsable à la prévention doit faire rapport au Bureau syndical, au conseil syndical et à l'assemblée générale, à la demande de ceux-ci, ou aussi souvent que l'exige la bonne marche du syndicat.

PERSONNE AGENTE DE GRIEFS (1)

L'assemblée générale élit la deuxième personne du comité de griefs. Ce poste est électif aux années impaires. Le mandat de cette personne est de deux (2) ans renouvelable.

Elle est libérée à temps plein pour le syndicat, et continue de recevoir son salaire et les avantages prévus à la convention collective de travail.

Elle est membre à part entière du comité de griefs.

Elle doit faire rapport au Bureau syndical et au conseil syndical aussi souvent que ceux-ci l'exigent.

Elle doit être en accord avec le principe de base du comité qui est de favoriser les décisions prises en collégialité et le partage des responsabilités au sein de l'équipe.

COMITÉ DE GRIEFS

- a) Le comité de griefs est formé de quatre (4) membres élus, incluant la personne coordonnatrice et la personne agente de griefs. La personne présidente et la personne responsable au mouvement de personnel sont membres d'office du comité.
- b) Les activités syndicales du comité, sur le plan des procédures et règlements de griefs, sont organisées par la personne coordonnatrice des griefs.
- c) Il doit faire rapport au Bureau syndical et au conseil syndical aussi souvent que ceux-ci l'exigent.
- d) Les rapports du comité de griefs à l'assemblée générale ont lieu aussi souvent que l'exige la bonne marche du syndicat, soit sur demande du Bureau syndical, soit dans le cadre d'une assemblée générale régulière ou selon les dispositions prévues à l'article IV (assemblée générale spéciale). Seule l'assemblée générale peut approuver, refuser ou modifier toute décision incluse dans le rapport du comité de griefs.
- e) Principe de base du comité de griefs :
Favoriser les décisions prises en collégialité et partage des responsabilités au sein de l'équipe.

COMITÉ D'ÉVALUATION

a) Composition

Trois (3) membres élus;

un (1) membre représentant le groupe bureau;

un (1) membre représentant le groupe métiers ou aide technique;

un (1) membre représentant le groupe technique ou professionnel.

b) Rôle

Il dirige les activités syndicales sur le plan de la négociation et de l'application de l'évaluation des tâches. Ce comité doit travailler en étroite collaboration avec le Bureau syndical et le comité de griefs.

Afin d'assurer un lien entre ces comités, le Bureau syndical voit à désigner une personne membre du Bureau syndical qui doit participer, au besoin, aux rencontres du comité d'évaluation.

COMITÉ DE MISES EN CANDIDATURE

a) Le comité est composé de trois (3) membres élus par l'assemblée générale.

b) Le mandat de chacun des membres du comité est de deux (2) ans renouvelable.

c) Le comité reçoit les mises en candidature aux postes électifs de présidence, vice-présidences, trésorerie, secrétariat ainsi que pour tous les postes des comités statutaires énumérés à l'article XXII, sauf le comité de stratégie. À cet effet, il doit voir à acheminer à tous les membres la liste des postes vacants, et ce, au moins vingt et un (21) jours avant la tenue des élections.

d) En dernier ressort, il doit s'assurer d'avoir suffisamment de personnes candidates aux postes à combler. La liste des personnes candidates doit être connue et affichée seulement sept (7) jours avant la tenue des élections.

COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

a) Composition

Six (6) membres élus dont un (1) de Saint-Hyacinthe.

b) Rôle

En collaboration avec la personne responsable à la prévention, il dirige les activités syndicales sur le plan de la santé, sécurité, de l'hygiène et de la prévention.

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

a) Composition

Six (6) membres élus.

b) Rôle

Il dirige les activités syndicales sur le plan de la formation professionnelle et personnelle des membres ainsi que du perfectionnement.

COMITÉ DES STATUTS

a) Composition

Cinq (5) membres élus.

b) Rôle

Il voit à rédiger la constitution et à y apporter des amendements lorsque nécessaire.

COMITÉ DE SURVEILLANCE

a) L'assemblée générale élit trois (3) personnes vérificatrices avec mandat de deux (2) ans renouvelable.

b) Le comité de surveillance doit au moins (1) une fois par année vérifier les livres du syndicat et faire rapport à l'assemblée générale régulière, qui suit l'année financière, des états financiers, du nombre de membres en règle, avec tout autre renseignement que le comité de surveillance peut juger nécessaires à une bonne et honnête administration. Il fait des recommandations à l'assemblée générale. Il envoie au SCFP - National les états financiers après l'adoption de ceux-ci par l'assemblée générale.

COMITÉ D'INFORMATION

a) Composition

Cinq (5) membres élus.

b) Rôle

Il voit à transmettre toute l'information pertinente à la vie syndicale tout en respectant la politique d'information adoptée par l'assemblée générale.

COMITÉ DE CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL DES FEMMES

a) Composition

Six (6) membres élus.

b) Rôle

Il s'occupe des activités syndicales spécifiques aux femmes.

COMITÉ DES RENTES, DES ASSURANCES ET DE LA PRÉRETRAITE

a) Composition

Six (6) membres élus.

b) Rôle

Il s'occupe d'analyser le dossier de retraite et d'assurance, de recommander les changements nécessaires et de sensibiliser les membres à l'importance de gérer syndicalement la caisse de retraite. Il examine les problèmes pertinents à la préparation à la retraite, recherche des solutions appropriées et formule des recommandations à cette fin.

COMITÉ DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

a) Composition

Trois (3) membres élus.

b) Rôle

Il s'occupe de tout ce qui a trait à l'implantation des nouvelles technologies de l'information et des communications dans les milieux de travail.

COMITÉ SUR L'HORAIRE VARIABLE

a) Composition

Trois (3) membres élus.

b) Rôle

Il voit à l'application de la clause sur l'horaire variable.

COMITÉ D'AIDE AUX EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS

a) Composition

Trois (3) membres élus.

b) Rôle

Il s'occupe de l'implantation et de l'application d'un programme d'aide aux employées et employés.

COMITÉ DE VIE SOCIALE

a) Composition

Six (6) membres élus.

b) Rôle

Il fait la promotion des échanges à caractère social, négocie avec les entreprises des prix d'achat de groupe.

COMITÉ CONTRE LA SOUS-TRAITANCE

a) Composition

Trois (3) membres élus.

b) Rôle

Il mobilise et sensibilise les membres sur la sous-traitance ou tout autre forme de commercialisation ou d'érosion de nos sections locales. Il exerce une surveillance sur les décisions de notre Institution ayant un impact sur nos emplois.

COMITÉ DE FRANCISATION

a) Composition

Trois (3) membres élus.

b- Rôle

Il fait la promotion de l'usage du français au travail.

COMITÉ DU TRIANGLE ROSE

a) Composition

Quatre (4) membres élus.

b) Rôle

Il voit à faire de l'éducation et de l'information auprès des membres ainsi que les représentations nécessaires dans le but d'atteindre l'égalité des droits pour les personnes homosexuelles, lesbiennes et bisexuelles afin d'en arriver à une intégration sociale et légale, équitable et harmonieuse.

Comité de mises en candidature
À l'attention de Marielle Chèvrefils
Dépt. de Pathologie et Biologie cellulaire
Pavillon Roger-Gaudry
Bureau : N-526
Télécopieur : 5755

Le _____

Je désire poser ma candidature au poste de

NOM : (en lettres moulées) _____

FONCTION : _____

DÉPARTEMENT : _____

SIGNATURE

SIGNATURE du TÉMOIN

SIGNATURE du TÉMOIN

(Nom en lettres moulées) du TÉMOIN

(Nom en lettres moulées) du TÉMOIN



Syndicat des employés de l'Université de Montréal
Section locale 1244 SCFP FTQ
C.P. 6128, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Votre Syndicat vous appartient. De ce fait, vous en êtes responsables.

Voici venu le moment de faire des choix pour la continuité de votre vie syndicale.

Les élections statutaires sont sans doute un moment privilégié où nous avons toutes et tous une responsabilité de participer.

Que ce soit en se présentant aux élections sur les différents postes disponibles, que ce soit en décidant de devenir une personne déléguée de son secteur de travail ou encore en exerçant votre droit de vote, tous ces choix sont importants pour l'entité que nous formons.

Une structure syndicale remplie, à tous les niveaux, nous assure un syndicat à l'image des membres qui le compose. Les défis sont nombreux et les enjeux importants, à vous d'y voir.

Nous vous invitons donc à réfléchir à votre implication syndicale et à déterminer de quelle nature sera votre participation pour la prochaine année.

Aux personnes qui choisiront de poser leur candidature sur l'un ou l'autre des postes disponibles, grand merci pour votre implication et la meilleure des chances pour les élections.

Le Comité de mises en candidature
Marielle Chèvrefils
Monique Marinelli